



Plainte déposé puis arrangement

Par **pauline0389**, le **17/09/2008 à 12:03**

Bonjour rnj'ai déposé plainte contre ma soeur qui m'a volé mon chéquier et ma carte d'identité il y a un an et s'en est servi mais maintenant elle me propose un arrangement de 100€ par mois pour que je puisse tout rembourser est-il possible de retirer ma plainte et que se soit classé sans suite et si elle ne tient pas notre arrangement que puis-je faire?rnmerci

Par **citoyenalpha**, le **17/09/2008 à 22:15**

Bonjour rnrndemander à votre soeur de reconnaître par écrit les faits qu'elle a commis, la dette que par conséquent elle vous doit et les modalités de remboursement.rn rnFaîtes parvenir une copie de la lettre au procureur par recommandé avec accusé de réception et demandez-lui de suspendre les poursuites au vu de l'arrangement trouvé avec votre soeur.rnrnVu les éléments fournis le procureur vous suivra. rnrnVous pourrez toujours en cas de défaut de paiement de votre soeur saisir le tribunal civil compétent afin d'obtenir un titre exécutoire ou encore demander au procureur (avant un délai de 3 ans toutefois) de reprendre les poursuites contre votre soeur.rnrnrnRestant à votre disposition.

Par **pauline0389**, le **18/09/2008 à 10:56**

merci beaucoup de votre réponse cordialement